

## Demande de Carte de stationnement Jules Ferry -2016

La "Carte de stationnement Jules Ferry" permet un stationnement réservé aux titulaires de la Carte. La cour principale de l'École Jules Ferry est accessible **du 06 juillet au 28 août** pour une capacité de 46 places. L'accès se fait par la rue de Sankt Mang. Veillez à ne pas laisser de véhicule hors de ces dates pour le bon fonctionnement de l'école.

Cette carte est délivrée sur remise d'un chèque de 30 € pour 1 mois, ou de 50 € pour 2 mois, sous réserve de places disponibles. Elle est attribuée aux riverains, professionnels et locations du centre-ville. Les locations sont identifiées par leur adresse.

Ce parking est surveillé et les véhicules ne bénéficiant pas de la Carte de stationnement sont soumis à verbalisation et à enlèvement. Le stationnement doit s'effectuer sur les marquages prévus à cet effet.

N'hésitez pas à signaler tout dysfonctionnement auprès de la Police Municipale ou du service Déplacements.

Le parking de la Petite Vitesse (20 abonnements disponibles, à 30€ par mois du 16 mars au 30 septembre) est une alternative au parking Jules Ferry, lorsque celui-ci est complet ou que la période est insuffisante par exemple.

Mois souhaité(s) :

Juillet

Août

Type de demande :

Riverain

Professionnel

Location

N° d'immatriculation(s) :

Véhicule(s) :

Nom et prénom :

Adresse :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Téléphone(s) :

Email :

Pièces à joindre au formulaire :

- Photocopie du Certificat d'Immatriculation (sauf locations)
- Justificatif de domicile ou de l'établissement, avec l'adresse
- Chèque de 30€ ou 50€ à l'ordre du Trésor Public

Signature précédée de la mention "lu et approuvé", et commentaires si nécessaire :